
PROTECTION DE LA LOUTRE D'EUROPE
CAHIER DES CHARGES

OBJECTIF GÉNÉRAL

Cette action a pour but d'assurer le maintien et/ou le développement de la population de Loutre d'Europe dans le site Natura 2000 du Marais Poitevin.

L'opération consiste d'une part, en une gestion appropriée des habitats et des espèces proies indispensables à la présence de la Loutre d'Europe et d'autre part, en la réalisation de mesures réparatoires aux menaces portant sur la destruction d'habitats et les mortalités routières.

Fiches action du DOCOB Natura 2000 du Marais Poitevin directement concernées :

- n°34 « Loutre d'Europe »
- n°25 « Protection de l'Ichtyofaune (poissons) »
- n°3 « Mise en place de corridors biologiques »
- n°4 « Entretien et restauration du réseau hydraulique tertiaire »
- n°5 « Gestion agri-environnementale des niveaux d'eau »
- n°14 « Préservation et développement des roselières »
- n°8 « Marais communaux en pâturage collectif »
- n°20 « alignements d'arbres : plantation et entretien »
- n°15 « Gestion environnementale des tourbières et trous d'exploitation du bri »
- n°23 « Maintien et entretien des mares »

HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉS

Directive Habitats, annexe 1

Réseau hydraulique : «Eaux mésotrophes et eutrophes » (Cor. 22.12 & 22.13 ; Eur 15 : 3140)

Lisières humides à grandes herbes : « Mégaphorbiaies eutrophes » (Cor. 37.7 ; Eur 15 : 431)

Boisements humides : Aulnaie-frênaie « Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale » (Cor. : 44.3 ; Eur 15 : 91E0 – Habitat prioritaire) et Frênaies mixtes « Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves » (Cor. : 44.4 ; Eur 15 : 91F0)

Prairies eu saumâtres à subsaumâtres : « Prés salés thermo-atlantiques » (Cor. 15.52 - Eur 15 : 1410)

Fourrés médio-européens sur sol fertile (Cor.31.81)

Habitats d'Espèces

Prairies humides atlantiques et subatlantiques (Cor. 37.21)

Roselières à Phragmites (Cor.53.11), à Baldingères (53.16)

Directive Habitats, annexe 2

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Directive Habitats, annexe 5

Grenouille rousse (*Rana temporaria*), Grenouille verte (*Rana Kl. Grafii*), Grenouille de Pérez (*Rana perezi*), Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*)

Espèces patrimoniales, indicatrices et menacées

Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), Brochet (*Esox lucius*)

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le périmètre d'éligibilité de cette mesure est celui du site Natura 2000 du Marais poitevin.

INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL CONCERNÉ

Sur 5 années, 2 aménagements sous contrat sont prévisibles.

CONTEXTE

Actuellement, dans le Marais Poitevin, tant en zone Natura 2000 que hors zone, les principaux facteurs défavorables à la Loutre d'Europe identifiés à l'occasion du plan de restauration de la Loutre d'Europe en France (Collectif, 1999) sont les suivants :

- Altération des habitats : Le réseau hydraulique et ses berges végétalisées
- Diminution de la ressource alimentaire : L'anguille notamment
- Collisions routières : Ouvrages obligeant les loutres à passer sur la route
- Dérangement
- Pollution et eutrophisation des eaux

Le maintien de l'agroécosystème du Marais Poitevin et de sa faune et sa flore spécifiques est lié aux pratiques agricoles respectueuses des équilibres biologiques. Les dysfonctionnements et déséquilibres des multiples écosystèmes engendrés par les pratiques agricoles modernes menacent désormais le patrimoine biologique exceptionnel du Marais Poitevin.

La Loutre d'Europe se révèle être un indicateur de la fonctionnalité de cet agroécosystème.

La diminution des réseaux hydrauliques liée aux aménagements hydroagricoles, la gestion radicale des bordures de canaux et de fossés (traitement herbicide, broyage de la ripisylve ...), le maintien de niveaux d'eau non adaptés aux besoins biologiques de la faune aquatique... sont autant de facteurs défavorables à la présence pérenne de la Loutre d'Europe.

Pour ce qui concerne les causes de mortalité directe de la Loutre d'Europe, le constat est alarmant, le nombre moyen connu d'individus tués par collision routière se situe entre 5 et 8 animaux par an, représentant près de 80 à 90% de tous les cas de mortalité recensés de 1980 à 2007.

En 2004/2005, dans le cadre du Life «*Conservation des habitats et des Espèces les plus remarquables du Marais Poitevin*» la réalisation d'une synthèse des cas de collisions routières nous permet de connaître plus précisément les points noirs de mortalité routière, les effectifs, les fréquences et les modalités des collisions.

Des mesures de conservation de l'espèce s'avèrent donc importantes, et tout particulièrement dans les secteurs Natura 2000, définis comme garants de la qualité et de la fonctionnalité biologique du Marais Poitevin.

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

MESURES proposées

La conservation de la Loutre d'Europe dans le Marais Poitevin peut faire appel à plusieurs mesures ayant pour objectifs :

- La gestion appropriée des habitats
- La gestion appropriée des espèces proies
- Des mesures réparatoires à la destruction d'habitats
- Des mesures réparatoires aux mortalités routières

Différents contrats permettent d'atteindre ces objectifs :

- 1- **Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides** : action A32312PetR
- 2- **Création de passages à Loutre sous chaussée de route** : action A32325 P
- 3- **Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles** : actions A32311P, A 32311R et F22706
- 4- Réalisation de **dégagements ou débroussailllements manuels** à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques : F22 708
- 5- Création ou rétablissement de **mares forestières** : action F22 702
- 6- **Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire** : F22 710
- 7- **Gestion des ouvrages de petite hydraulique** : action A32314R
- 8- **Restauration et aménagement des annexes hydrauliques** (bras morts annexes des cours d'eau) : action A32315 P

9- **Restauration de frayère** : action A32319P

10- **Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons** : action A32317P

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Les engagements souscrits devront être respectés pendant toute la durée du contrat (5 ans).

Un diagnostic préalable réunissant maître d'ouvrage, propriétaires, maître d'œuvre, entreprise, représentant de la structure chargée de l'application du DCOB aura lieu afin de déterminer les engagements à respecter selon l'état biologique du site, ainsi le mode opératoire et la portée de ces travaux seront définis.

Les engagements liés à ces mesures sont les suivants :

| | Engagements non rémunérés | Engagements rémunérés |
|---|---|-----------------------|
| Curage locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides : action A32312PetR | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « réseau hydraulique » | |
| Création de passages à Loutres sous chaussée de route : action A32325P | Cf. détail des actions dans le cahier des charges présenté ci-dessous. | |
| Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles : actions A32311P, A 32311R et F22706 | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « Ripisylve : restauration et entretien » Dans le cadre d'une restauration ou d'un entretien de ripisylve dans le but d'un curage, prendre en compte les critères développés ci-dessous, notamment dans le choix de la rive à traiter. | |
| Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques : F22 708 | Cf. détail des actions dans les cahiers des charges Natura 2000 : « milieux ouverts » et « terrées et boisements » | |
| Création ou rétablissement de mares : actions A32309P, A32309R, F22 702 | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « mares, trous de bri et tourbières » | |
| Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire : action F22 710 | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « terrées et boisements » avec pour principale action la mise hors pâturage de bandes végétales constituées d'hélophytes et/ou d'espèces ligneuses de type « fruticées ». Cette mise en défens devra constituer une linéaire de 50 mètres minimum pour une épaisseur de 2 mètres. La clôture sera réalisée en barbelés pour une période minimum de 5 années consécutives. | |
| Gestion des ouvrages de petite hydraulique : action A32314R | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « ouvrages hydrauliques » | |
| Restauration et aménagement des annexes hydrauliques (bras morts annexes des cours d'eau) : action A32315 P | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « réseau hydraulique » | |
| Restauration de frayère : action A32319P | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « ichtyofaune » | |
| Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons : Action A32317P | Cf. détail des actions dans le cahier des charges Natura 2000 : « ichtyofaune » | |

Engagement concernant la création de passages à Loutres

Le suivi cartographique actualisé des collisions routières de Loutres d'Europe permettra de définir les secteurs les plus à risque pour l'espèce et de proposer la création de passages à Loutres sous chaussée réalisés par buses béton de 50 à 70 cm de diamètre. Ces passages devront assurer la circulation des Loutres hors d'eau sous la route en intégrant des pentes d'accès et des aménagements connexes définitifs ou non visant à canaliser l'espèce vers le passage. Le cahier des charges de chaque aménagement ne sera définitif qu'après étude de chaque cas.

MONTANT DES AIDES

Montant des investissements sur devis.

A titre indicatif et pour donner un ordre de grandeur de coût :

| AMENAGEMENT d'un passage à Loutre | Engagement non rémunéré | Engagement rémunéré |
|---|---|---|
| Suivi cartographique mortalité routières | Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) | 2 jours technicien SIG + 2 jours technicien |
| Etude préalable aménagement ponctuel passage à loutre | | 2 jours de salarié Parc Interrégional du Marais poitevin + 2 jours d'élaboration de plans |
| Passage RD 747 réalisé au printemps 2008 | | 15 000 euros de travaux + 12 jours instruction et suivi maîtrise d'oeuvre |

Aide à hauteur de 100 % des dépenses.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

- Suivi triennal de la fréquentation de la Loutre d'Europe dans le Marais Poitevin
- Suivi et cartographie annuels des mortalités routières de Loutre
- Suivi mensuel de la fréquentation des passages à Loutre

POINTS DE CONTRÔLE

Le diagnostic préalable servira d'état de référence lors d'un contrôle ;

- Présentation de photographies avant et après travaux ;
- Pièces à fournir : factures acquittées des prestations.
- Cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec des aménagements réalisés